

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-30
Séance du 06 Mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3

Excusés : 1

Date

convocation :
26/02/2024

Date

affichage convocation :
26/02/2024

Le six Mars 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Madame BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur DESJARDINS Lionel à Monsieur SAINT LANNES Claude, Madame DARZACQ DOAT Anne à Monsieur GAUZERE Hervé

Excusé : Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Vente immeuble 11 Place Laurentie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un immeuble 11 Place Laurentie – 32 460 LE HOUGA, cadastré AD 34 suite à l'expropriation de l'ancienne propriétaire en raison d'un péril imminent.

Elle précise également que la toiture et le mur menaçant ruine de cet immeuble ont été refaits et précise que des travaux très importants sont à réaliser pour le remettre en conformité.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient élevées,

Considérant l'estimation du bien faite par l'Agence Immobilière Rue Principale – 32 460 LE HOUGA- pour un montant de 52 000 € net vendeur et 6000 € de frais d'agence soit un prix affiché en agence de 58 000 €,

Considérant que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants,

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à la vente cet immeuble pour un prix de vente de 52 000 € net vendeur et 6000 € de frais d'agence soit un prix affiché en agence de 58 000 €,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De mettre à la vente l'immeuble situé 11 Place Laurentie – 32460 LE HOUGA, cadastré AD 34 d'une surface totale de 234 m2, pour un montant de 52 000 € net vendeur et des frais d'agence de 6 000 € soit un prix affiché en agence de 58 000 €,**
- **De confier les formalités de mise en vente à l'Agence Immobilière Rue Principale – 32 460 LE HOUGA**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,**
- **De confier la rédaction de l'acte à Maître AUDHUY – Perspectives Notaires – 40 800 AIRE SUR ADOUR**

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

